Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 027-200058246-20260623-D2026_06_23_67-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRETEUIL
COMMUNE DE BRETEUIL

2026/67

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION :
17 juin 2026
DATE D'AFFICHAGE :
17 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 27
Absents non représentés : 1
Absents représentés par pouvoirs : 1
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie NOEL, Maire.

Secrétaire de séance : Mme BELLIARD Josette est élue secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	NOEL Nathalie	X	
ADJOINTS	AMIGON Claude	X	
	BLIN Gwénola	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	GOURDEAU Camille	X	
	HORAIST Philippe	X	
	LEBERTRE Nathalie	X	
CONSEILLERS	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
	DENIS Françoise	X	
	KROLIK Jean-Emile	X	
	CHATEAUGIRON Gilles	X	
	BELLIARD Josette	X	
	CLEMENT Ludovic	X	
	JEROME Olivier	X	

	NOMS	Présents	Absents/excusés
CONSEILLERS	LOUVARD Céline	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	LETERTRE Karine	X	
	FLET Mickaël	X	
	THIBAULT Antoine	X	
	HEURTEBISE Karine	X	
	BOISSIERE Serge	X	
	PAYS Louisa		Absente/excusée Pouvoir à NOEL Nathalie
	VANDEWALLE Alice	X	
	LONGLUNE Thomas		Absent/excusé
	CAVALLARO Eulalie	X	
	DUPREZ Sylvie	X	
	GUEUR Frédéric	X	
	LENEVEU Vincent	X	
	CHAPON Véronique	X	

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire présente le rapport n° 5.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que l'école de Breteuil compte actuellement 1 classe d'ULIS et 12 classes réparties de la manière suivantes :

- 4 classes de maternelle
- 8 classes d'élémentaire

Vu les effectifs prévisionnels de la rentrée scolaire de septembre 2026, l'équipe éducative a décidé de modifier la répartition des classes. La répartition sera donc de 5 classes en maternelle et 7 classes en élémentaire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 027-200058246-20260623-D2026_06_23_67-DE

Actuellement, l'école dispose de 4 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps complet.

Madame le Maire propose de créer un nouveau poste d'ATSEM qui accompagnera l'enseignant de la 5ème classe de maternelle. N'ayant, pour le moment, pas d'information sur la pérennité de cette classe, il est prudent de procéder à un recrutement sur un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Afin de ne pas impacter plus que nécessaire le chapitre des dépenses de personnel, madame le Maire propose de créer le poste pour un temps non complet de 30/35ème. L'agent recruté sera présent sur l'intégralité du temps scolaire, le rangement des classes et le ménage des vacances scolaires. Une partie du ménage sera assurée par des agents déjà présents dans les effectifs.

Par souci de transparence et comme demandé lors de la dernière réunion du Conseil municipal, le tableau des effectifs des postes permanents, est joint au présent rapport. Il s'agit d'une situation au 1er juin 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-12 1° qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur un période de 18 mois renouvellement compris,
Vu l'exposé de madame le Maire présentant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire afin d'assurer les missions d'ATSEM dans la 5ème classe de maternelle, et précisant la pérennité de cette classe n'est pas sûre,
En raison de ce nouveau besoin, madame le Maire propose de créer à compter du 1er août 2026, un emploi non permanent sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe, dont la durée de service est de 30/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

• **DE CREER** un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité à raison de 30/35ème, poste de catégorie C, rémunéré sur l'échelle indiciaire des ATSEM principal de 2ème classe

• **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les contrats de travail correspondants ainsi que tout document relatif à ces recrutements

• La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de la Commune.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :
Madame le Maire,

Nathalie NOEL

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE LE 25/06/2026
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION DU 25/06/2026
LE MAIRE

Madame le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 027-200058246-20260623-D2026_06_23_67-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/06 /2026

Grade	Cat.	Tps de travail du poste (en centième)	Nb de postes	Tps partiel accordés	statut			Observations
					titulaires	Non titulaires	vacants	
Filière ADMINISTRATIVE								
Attaché principal	A	35	1		1			
Attaché	A	35	1				1	à fermer
Redacteur principal de 1ère classe	B	35	2		2			
Redacteur principal de 2ème classe	B	35	1				1	
Rédacteur	B	35	3		1		2	2 postes en cours de recrutement
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	C	35	2		1		1	
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	C	8	1		1			
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	35	2		2			
Adjoint administratif territorial	C	35	4		3		1	
ETP ouverts	16,23		ETP pourvus		10,23			
Filière CULTURELLE - Patrimoine et Bibliothèques								
Assistant territorial du patrimoine et des bibliothèques	B	35	1			1		
Adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe	C	35	1				1	agent parti et remplacé sur un autre grade
Adjoint du patrimoine territorial	C	35	1				1	agent parti en janvier 2026
ETP ouverts	3,00		ETP pourvus		1,00			
Filière MÉDICO-SOCIALE								
ATSEM principal de 1ère classe	C	35	3		3			
ATSEM principal de 2ème classe	C	35	3		2	1		
ETP ouverts	6,00		ETP pourvus		6,00			
Filière POLICE								
Brigadier-chef principal	C	35	1		1			
ETP ouverts	1,00		ETP pourvus		1,00			
Filière ANIMATION								
Adjoint d'animation territorial	C	5,2	2			1	1	
ETP ouverts	0,30		ETP pourvus		0,15			
Filière TECHNIQUE								
Ingénieur	A	35	2		1		1	1 poste à fermer
Technicien Principal de 2ème classe	B	35	1				1	
Technicien	B	35	3	80%	1		2	2 dossiers de promotion présentés
Agent de maîtrise principal	C	35	2		2			
Agent de maîtrise	C	35	3		2		1	dont 1 agent en disponibilité
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	35	5		3		2	
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	35	9		9			dont 1 agent en congé parental
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	32	1		1			
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	28	1	90%	1			
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	19,5	1		1			
Adjoint technique territorial	C	35	5		4		1	
Adjoint technique territorial	C	25	1		1			
Adjoint technique territorial	C	22	1			1		
Adjoint technique territorial	C	19,5	1				1	
Adjoint technique territorial	C	17,5	1		1			
Adjoint technique territorial	C	11	1			1		
ETP ouverts	34,99		ETP pourvus		26,83			
EFFECTIFS TOTAUX		**Nb d'agents**	49		**Nb d'ETP pourvus**		43,83	

* *La fermeture de postes ne peut intervenir qu'après avis du CST. Cette question sera examinée lors d'un prochain conseil municipal.*